

Séance du 29 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 17
Nombre de conseillers absents : 02
Nombre de pouvoirs : 02
Date de convocation : 22/09/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc LEBRET, Maire.

PRESENTS : LEBRET Loïc, ROMÉ Cyril, HERVEÏC Sylvaine, PATRIZI Guillaume, HORVAIS Monique, LEROY Liliane, TOUFFET Marlène, SOREL Guillaume, JENOUVRIER Anne-Sophie, PORÉE Sébastien, CRESSANT Boris, BEGASSE Marie, SOUQUET Florian, JACQUEMIN Bruno, RIOU-LEBRET Pierre-Yves, MOULIN Séverine et RONCIERE Lydie.

Absents excusés : LE FUR BASLÉ Frédérique, LAUNAY Jean-Dominique,

Pouvoir : LE FUR BASLÉ Frédérique à PATRIZI Guillaume, LAUNAY Jean-Dominique à ROMÉ Cyril.

Secrétaire de séance : TOUFFET Marlène

OBJET D_78_2026 : PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE HENRI MATISSE

Il appartient au Conseil Municipal de fixer chaque année le montant de la participation annuelle aux dépenses de fonctionnement de l'école Henri Matisse de Bonnemain demandée aux communes extérieures pour chaque enfant y résidant et scolarisé dans cet établissement. Le montant de la contribution aux dépenses de fonctionnement de l'école publique de Bonnemain est calculé à partir du coût réel.

Considérant les dépenses prises en compte pour l'année civile 2025,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- fixe le montant des contributions demandées aux communes redevables comme suit pour l'année scolaire 2026/2027 :

⇒ Ecole élémentaire : 391.35 € / élève

⇒ Ecole maternelle : 2 099.70 € / élève

- autorise le Maire à appeler les participations auprès des communes dont les enfants sont scolarisés à Bonnemain.

- proratise les frais de scolarité en cas de déménagement en cours d'année.

Monsieur le Maire précise que le coût moyen départemental 2024 s'élève à 476 € pour un élève en élémentaire et à 1 523 € pour un élève en maternelle.

Les effectifs scolaires à la rentrée 2025 sont les suivants :

- école Henri Matisse : 88 élèves dont 28 maternels

- école Saint Joseph : 66 élèves dont 23 maternels

La secrétaire de séance,

Marlène TOUFFET



Pour extrait conforme,

Le Maire,

Loïc LEBRET

